

# SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet ORPINIA  
d'usine de production de panneaux à  
base de bois et son raccordement  
électrique à Fargues-sur-Ourbise



**LES FICHES  
DE SYNTHÈSE  
DE LA CNDP**



## Les fiches de synthèse de la CNDP

# SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET ORPINIA

## 1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

La concertation du projet industriel ORPINIA concerne une usine de fabrication de panneaux OSB réalisée par l'entreprise Swiss Krono et par RTE pour la liaison électrique. Le projet est localisé sur la commune de Fargues-sur-Ourbise dans le Lot-et-Garonne sur le flanc Est du massif forestier des Landes de Gascogne et de l'échangeur autoroutier de Damazan sur l'A62.

Sur la base des enseignements tirés de leur étude de contexte, les garants ont préconisé le calendrier, le périmètre et les modalités de la concertation. Le dispositif a été validé par la CNDP.

Le calendrier de la concertation a été fixé à 7 semaines du 2 septembre au 18 octobre 2024. Le périmètre élargi de la concertation concerne 23 communes et 19000 habitants en zone rurale.

Les échanges réguliers avec les maîtres d'ouvrage Swiss Krono, RTE et l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ont permis de s'accorder sur l'ensemble des propositions du dispositif de concertation visualisé dans les supports à destination du public (affiches, flyer, kakémonos, site web) <https://www.concertation-projet-orpinia.fr/>

Sur la base de ce dispositif, la concertation sur le projet ORPINIA a constitué une plateforme d'échange d'informations et d'expression des préoccupations du public.

La concertation a permis de dégager 7 thématiques structurantes pour présenter les arguments exprimés par le public.

**Le calendrier et le phasage du projet ORPINIA.**  
Le projet ORPINIA a émergé en 2023 avec la

sélection par Swiss Krono du site de Fargues-sur-Ourbise. Le projet ORPINIA est prévu en 3 étapes visibles sur la vidéo de visite virtuelle du site ORPINIA (cf lien). La première phase du projet (objet de la concertation) jusqu'à l'ouverture programmée début 2028 concerne la production de 420 000 m<sup>3</sup> de produit fini, la deuxième étape (2033-2035) prévoit une évolution vers 600 000 m<sup>3</sup> de produit fini, la troisième étape qui se traduit par l'acquisition d'un terrain de 14Ha sur la commune de Houeillès concerne l'éventualité d'une d'extension future. La concertation a permis de répondre aux interrogations du public sur le calendrier et le phasage du projet.

Le débat sur la **disponibilité de la ressource bois** dans le futur. La concertation a révélé l'importance du thème de la disponibilité de la ressource bois pour l'avenir de l'ensemble de la filière forêt bois dans la région Nouvelle-Aquitaine. Les arguments mobilisés reposant sur de nombreuses études 5 prospectives sur la forêt des Landes de Gascogne a mis en tension deux positions contradictoires. D'une part, prenant comme argument la multiplication des projets industriels régionaux d'exploitation de la biomasse, les impacts du changement climatique et les menaces sanitaires sur la forêt landaise (nématode) ; des organisations professionnelles et des associations environnementales ont mis en garde sur les risques d'une évolution de la forêt des Landes de Gascogne vers des cycles d'exploitation du bois industrie aux dépens du bois d'œuvre, avec les conséquences sur l'emploi et l'activité des industries associées.

D'autre part, les représentants des sylviculteurs, le porteur du projet ORPINIA et les élus des collectivités du secteur ont tenu à apporter des

garanties sur le potentiel de ressource disponible dans les prochaines décennies et ont indiqué la flexibilité des process ORPINIA pour s'adapter à la ressource disponible.

Afin d'éclairer cette controverse, les garants ont sollicité la rédaction d'une synthèse des études sur la disponibilité des ressources forestières dans le contexte du changement climatique, réalisée par des chercheurs INRAE. La note est mise en ligne sur le site ORPINIA.

A l'occasion de la concertation, l'ensemble des acteurs de la filière a indiqué être favorable à un dialogue continu pour créer les conditions d'un partage équitable de la ressource.

Les **enjeux économiques** (Emploi-logements-Z.A.N). Le projet ORPINIA a suscité de nombreuses attentes sur les retombées économiques, en termes d'emplois, de ressources fiscales et d'aménagement du territoire (logements, écoles).

Les publics riverains et les élus ont souligné l'importance du projet comme une opportunité de créer des emplois pour la communauté locale et de créer de l'activité pour les entreprises du secteur. L'offre de logements pour les travailleurs du chantier et de la future usine, ainsi que de la nécessité d'inclure des clauses favorisant l'emploi local et l'engagement des acteurs locaux dans le projet, ont été identifiés. Les élus et les administrations sont invités à coordonner leurs efforts avec les porteurs du projet ORPINIA pour identifier les compétences nécessaires et prévoir des formations adaptées.

Les **enjeux environnementaux** ont été au cœur des échanges sur le projet ORPINIA instruit au titre des ICPE.

Sur **la gestion de l'eau**, la concertation a permis l'expression de préoccupations du public sur le volet quantitatif et qualitatif. Sur le volet quantitatif, les interrogations ont porté sur la vocation de l'important volume d'eau consommé par ORPINIA (20 000m<sup>3</sup>/mois) et sur les potentiels impacts du forage d'alimentation sur les milieux et sur les captages d'eau potable à proximité. Sur le plan qualitatif, les interrogations du public ont porté sur la nature et le volume des rejets industriels. Le maître d'ouvrage a mis l'accent sur le respect des prescriptions qui seront issues des études hydrogéologiques en cours et des normes concernant les rejets.

Sur le sujet de la biodiversité, des intervenants ont interpellé les maîtres d'ouvrage sur la nécessité de garantir la préservation de la

**biodiversité** sur le site et à proximité (sites Natura 2000). Les maîtres d'ouvrage ont indiqué collaborer avec les autorités administratives et les associations pour adopter des mesures prescrites par les études biodiversité qui sont en attente de publication.

Les **rejets de poussières** étant inhérents au process de toute industrie du bois, des participants ont interpellé le maître d'ouvrage sur le volume et la nature des rejets de poussières. Le porteur de projet 6 a mis l'accent sur la récupération des poussières remises dans le circuit de la chaudière biomasse et sur l'innocuité des rejets résiduels de poussière pour la santé et l'environnement.

La **consommation en énergie électrique** du site ORPINIA serait assurée pour l'essentiel par la ligne électrique de 64 000 volts raccordée par RTE au poste de Nérac (26km). Des participants ont interrogé les deux maîtres d'ouvrage sur la possibilité et l'intérêt de connecter ORPINIA aux champs photovoltaïques en cours de construction sur le territoire. Une interrogation sur le bilan carbone global (intégrant le transport routier) du projet ORPINIA a été soumise à Swiss Krono.

ORPINIA en tant que projet de ré-industrialisation du territoire rural est intégré au titre de la réglementation Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur le quota national ce qui, en conséquence, n'affecte pas les capacités de construction des collectivités sur le territoire (PLUI Communauté de communes des Côteaux des Landes de Gascogne).

Le **trafic routier** a constitué l'une des préoccupations fortes de la concertation ORPINIA. Les retours critiques du public sur les premières propositions d'itinéraires de circulation présentés par SWISS KRONO ont souligné la nécessité d'une réévaluation et d'une nouvelle étude de trafic accessible au public. Ces ajustements sont essentiels pour garantir une circulation sûre et efficace en lien avec le projet. Le public a invité les collectivités à engager des aménagements structurels (contournements, axes circulation...).

Concernant le **raccordement électrique** opéré par RTE, les questions du public ont été relativement limitées. Les efforts de présentation déployés par RTE ont permis d'apporter les réponses nécessaires. L'attention sur le respect des prescriptions environnementales dont la biodiversité a été exprimée par les associations d'environnement.

**En conclusion**, la concertation ORPINIA a permis d'aborder l'ensemble des sujets identifiés en amont, ainsi que ceux mis en débat par les participants. Le nombre de participants (environ 150) aux divers évènements durant les 7 semaines de la concertation peut être considéré comme satisfaisant compte tenu de la faible densité démographique du territoire rural concerné. Les garants tiennent à souligner le bon état d'esprit des participants, la qualité des échanges, la disponibilité des porteurs de projet et des élus

locaux pour accompagner ce processus de concertation.

Les questions en suspens (cf infra) concernent des précisions attendues notamment sur une meilleure insertion dans le contexte forestier et climatique futur. Les recommandations (cf infra) concernent les améliorations possibles du projet et de la concertation continue à venir.



## 2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTES

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

### Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	Proposer au public un document synthétique présentant les différentes autorisations administratives requises pour le projet ORPINIA (ICPE, Directive européenne IED, Loi industrie verte...).
2.	Préciser les risques auxquels est exposée l'exploitation de la forêt Landes de Gascogne du fait des évolutions liées au changement climatique et aux risques sanitaires associés pour la sylviculture (dont le nématode du pin).
3.	Réaliser une estimation des besoins humains (ETP), pour garantir l'exploitation forestière à l'échelle du massif des Landes de Gascogne et notamment pour faire face aux travaux des futures éclaircies des peuplements post-tempêtes de 1999 (2èmes éclaircies) et de 2009 (1ères éclaircies).
4.	Dès leur disponibilité, publier les études en cours produites pour le dossier d'instruction (étude hydrogéologique, inventaire biodiversité, nouvelle étude de trafic routier) en prenant en compte les observations de la concertation.
5.	Publier un bilan carbone du projet ORPINIA incluant l'impact des transports routiers lié à l'approvisionnement de l'usine et la commercialisation des produits.
6.	Préciser les dispositions envisagées pour une décontamination du site après un éventuel sinistre incendie.
7.	Préciser l'articulation entre la concertation Fontaine pour la liaison électrique RTE et la concertation continue ORPINIA jusqu'à l'enquête publique.
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	
1.	. Informer la CNDP des modalités envisagées pour la concertation continue conjointement à la publication des enseignements de la concertation.
2.	Organiser une réunion publique pour exposer les enseignements tirés et les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage au bilan de la concertation.
3.	. Recueillir l'avis de riverains, d'élus et de professionnels de la route sur les nouveaux itinéraires routiers à l'étude afin de prendre en compte les réserves du public sur les tracés proposés initialement.
4.	. Favoriser dans le cadre de la concertation continue, la création d'une instance de dialogue au sein de la filière forêt-bois pour garantir les conditions d'un partage équitable de la ressource bois à l'échelle du massif forestier des Landes de Gascogne